



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 05 JUILLET 2023 - N° 2023/75

L'an deux mille vingt-trois, le 05 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 3^{ème} session ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 28 juin 2023

Date affichage : 06 juillet 2023

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF, Marie BERNARD, Claude NEREAU, Gaëtan BUREAU et Christophe METREA

Etaient excusés : Charlotte DENIS-CUVILLIER, Claire RAMBEAU-LEGER et Marc LIONARD,

Etait absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Claude NEREAU

OBJET : SOLURIS – Prise en charge par la commune d'une licence supplémentaire COSOLUCE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le syndicat informatique de Charente-Maritime SOLURIS, a présenté une facture n° 01-2023-FC0952, d'un montant de 908,00 euros relative à la licence supplémentaire COSOLUCE pour le SICOM.

Monsieur le Maire demande aux membres l'autorisation de régler cette facture et précise qu'il va demander au SICOM de procéder au remboursement à la commune de cette facture dans les meilleurs délais.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDCE, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le paiement par la commune de la facture n° 01-2023Efc0952 d'un montant de 908,00 euros,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entamer les démarches auprès du SICOM pour obtenir le remboursement de 908,00 euros,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités et signatures relatives à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

